

DÉPARTEMENT INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 3 JUILLET 2025

Date de convocation

17/06/2025

Date d'envoi

24/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juillet à 17 h 30 le Conseil d'Administration du Centre Communal Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LUYNES, salle de réunion, sous la Présidence de Madame Christine MÉNORET, vice-présidente en exercice.

Nombre de membres

En exercice : 09
Présents : 05
Absents : 04
Pouvoirs : 03
Votants : 08

Étaient présents :

Élus du CCAS :

Mesdames Sophie BORÉ et Claire CARTIER.

Membres de la Société Civile :

Mesdames Colette MAILLET et Alda ROUMAGNOU.

Absent(s) excusé(s) :

Messieurs Bertrand RITOURET et Louis COLLINET,
Mesdames Lyn FAIPOUX et Claudine PINGUET

Excusé(s), avait(ent) donné pouvoir :

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Christine MENORET,

Madame Lyn FAIPOUX à Madame Claire CARTIER,

Madame Claudine PINGUET à Madame Colette MAILLET,

Assistait également à la réunion :

Monsieur Raphaël SIMAR Directeur Général des Services - Ville de Luynes.

Secrétaire de séance :

Madame Sophie BORÉ



DEL N°03-07/2025-01 INSTALLATION D'UN NOUVEL ÉLU AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION REPRÉSENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL

Il convient de rappeler que l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles précise que le Conseil d'Administration du CCAS comprend des membres élus en son sein par le Conseil Municipal et en nombre égal, des membres nommés par le Maire.

C'est ainsi que Monsieur Jean-Marc CHATEAU, membre de la liste « Luynes Avenir » avait été élu le 9 juin 2020 pour siéger au sein du Conseil d'Administration au CCAS.

À la suite de la démission Monsieur Jean-Marc CHATEAU il convient de procéder à son remplacement.

C'est l'article R 123-9 du Code susvisé qui précise la procédure de remplacement d'un administrateur élu.

Cet article dispose que ce remplacement est assuré « par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée ».

En l'occurrence lors de la séance du Conseil Municipal en date du 04/06/2025 la liste « Luynes Avenir » avait proposé pour siéger au Conseil d'Administration la liste ci-dessous :

- Christine MÉNORET
- Claire CARTIER
- Sophie BORÉ
- Daniel PERRICHOT
- Danielle PLOQUIN.

Les deux premiers membres ayant été élus, le Conseil Municipal lors de sa séance du 4 juin dernier a pris acte de l'installation de Madame Sophie BORÉ en qualité d'administrateur élue du CCAS en remplacement de Monsieur Jean-Marc CHATEAU ;

Le Conseil d'Administration prend acte de l'installation en qualité d'administrateur élu représentant le Conseil Municipal de Luynes de Madame Sophie BORÉ.

Madame Sophie BORÉ est immédiatement installée.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Sophie BORÉ



Pour Le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,
Christine MÉNORET



Certifié exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : 15 JUL. 2025
- Sa publication sur le site de la commune le : 15 JUL. 2025
- Sa notification à l'intéressée le : 15 JUL. 2025